

Décision

Générale

colonial

Décision n° 946 5 septembre 1949

n° 946 5

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date de publication

5 septembre 1949

Date du numéro

30 septembre 1949

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence, de quinze jours à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordé à 31 Andrianirina (Alphonse), secrétaire dactylographe en service à l'hôpital colonial. La présente décision aura effet pour compter du 5 septembre 1949.